



- Implantations des immeubles:**
- alignement obligatoire constructions principales
 - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
 - alignement obligatoire dépendances
 - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances
 - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour vérandas
- Délimitations des lots / parcelles:**
- Délimitations des zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
 - Lots privés constructibles
 - Terrains cédés à la commune
- Espaces verts:**
- EVP espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
 - EVp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
 - ADj aires de jeux
 - plantations existantes
 - plantations projetées
 - A arbres à conserver
- Voies de circulation:**
- rues
 - aires de stationnement / emplacement public
 - chemin piétonniers, "pistes cyclables"
- Formes des Toitures:**
- ↔ orientation du faîte
 - tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - tp toiture plate
 - respect de conditions d'intégration déterminées
 - lampadaires existants
- Zones définies au PAG:**
- R-II R: quartier résidentiel - II: deux niveaux (svt règlement des bâtisses actuellement en vigueur)
- Délimitation du PAP**
- Hauteur des constructions:**
- hc-x hauteur à la corniche de x m
 - hf-x hauteur au faîte de x m
- Types et dispositions des constructions:**
- mi maisons unifamiliales isolées
 - mj maisons jumelées

Signature
 Mairie de Frisange
 26.01.2010

Référence: 15724/32C
 Le présent document fait l'objet de l'avis
 du Ministre de l'Intérieur et
 à la Grande Région
 émis le: 26.01.2010

Référence: 15724/32C
 Le présent document appartient
 à ma décision de ce jour.
 Luxembourg, le 20/05/10
 Le Ministre de l'Intérieur
 et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

20/12/2009	B	modifications suite à la réunion à l'administration communale de Frisange le 14/12/2009
12/12/2009	A	modifications suite à la réunion à l'administration communale de Frisange le 25/11/2009
DATE	IND	MODIFICATIONS

PS: Toutes les cotes sont à vérifier sur place
 Remarque: Ce document ne vaut que pour l'autorisation.
 L'architecte ne peut être tenu responsable de divergences dimensionnelles,
 de destination de locaux, et d'exécution non conformes aux règles de l'art.

PAP "AN DER ALUECHT" phase 2 à FRISANGE
 modification partielle du DOMAINE PRIVÉ (lots privatifs 1-26)

 FRIEDERICI Michelle 14, CAL 27/138 11 rue des 1300 13811 Dierdorf phone: +352 431 270 789 fax: +352 431 13 11 email: michelle@friederici.lu	 EIFEL-HAUS Luxembourg S.A. 10, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg	 Jean-Marie HALSDORF	Plan numero	implantation	Echelle(s)	Date
			0975_01PAP_B		1/500	24/11/2009